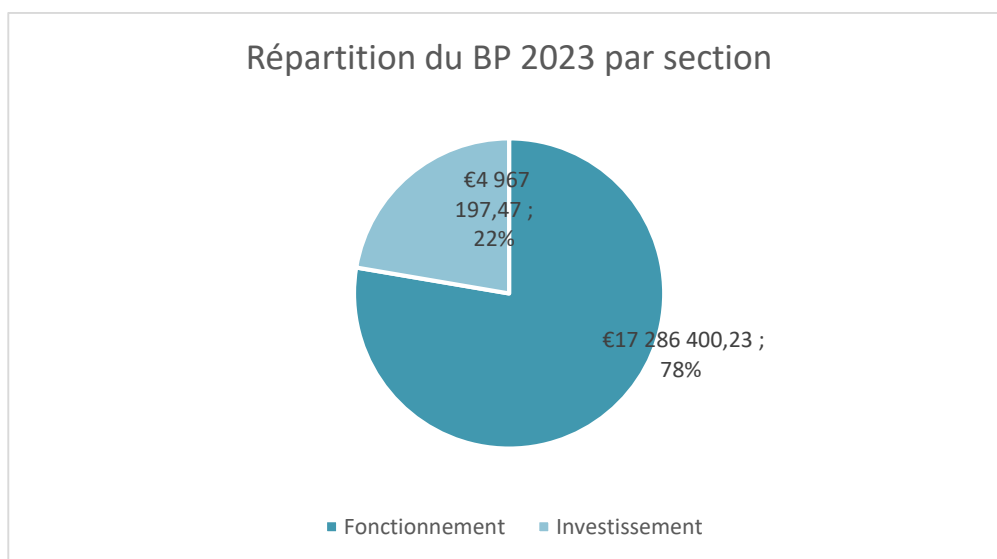


Budget Primitif 2023 – Conseil Municipal du 31 mars 2023

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel 2023 s'équilibre à 22.25 millions d'euros dont 17.28 millions d'euros pour la section de fonctionnement et de 4.97 millions d'euros pour la section d'investissement.



Le volume des dépenses de la section de fonctionnement est en augmentation de 9.45 % (1.49 millions d'euros) par rapport au Budget Primitif (BP) 2022. Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, amorcé en 2020 se poursuit maintenant depuis plusieurs années, et permet cette année de limiter l'effet d'inflation produit notamment par l'évolution du coût des fluides et des matières premières (environ 25 % soit près de 1 049 k€), de l'augmentation de la masse salariale ou des consommables (environ 4 % soit près de 333 k€).

Quant à l'investissement, il augmente significativement de près de 62.49 % (1.9 millions d'euros). En effet, le niveau de remboursement du capital de la dette se maintient à un niveau important (0.99 millions d'euros) et les dépenses d'équipement (4.96 millions d'euros) sont en forte augmentation. En effet, à l'instar de l'ensemble des collectivités, après avoir réalisé les études nécessaires à la conduite des projets ces deux premières années, bien que ralenties fortement par la crise COVID, ces derniers vont débiter leur phase opérationnelle, nécessitant de fait une augmentation des crédits dédiés dans les trois années à venir. Il est à cette occasion nécessaire de rappeler que c'est en vue de ces financements que la ville a enregistré ces deux dernières années des résultats significatifs, permettant ainsi aujourd'hui de procéder aux financements du mandat sans aggraver la dette.

L'autofinancement de la section fonctionnement vers la section investissement est en légère diminution et s'élève à 0.1 millions d'euros. Les amortissements venant alimenter la section investissement sont prévus en augmentation, à hauteur de 0.94 k€.

La balance du BP 2023 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	17 286 400 €	17 286 400 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>16 245 464 €</i>	<i>17 151 350 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 040 936 €</i>	<i>135 050,00 €</i>
Section d'investissement	5 703 297 €	4 967 197 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>4 967 197 €</i>	<i>3 325 212 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>736 100,00 €</i>	<i>1 641 986 €</i>

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

L'augmentation significative des recettes de fonctionnement est influencée directement par le dynamisme et la revalorisation des bases fiscale de près de 7 % prévus pour cette année 2023. Egalement, le dynamisme de l'activité des services se maintient, avec la création de nouveaux postes (ALSH, développement du périscolaire) permettant d'accroître les recettes, mais également les dépenses, comme cela sera constaté ci-après.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2022, se décomposent ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	35 000 €	42 000 €	7 000 €	20,00%
042 Opération d'ordre	91 768 €	135 050 €	43 282 €	47,16%
70 Produits d'activités des services	909 278 €	1 044 053 €	134 775 €	14,82%
73 Impôts et taxes	11 517 073 €	12 613 588 €	1 096 515 €	9,52%
74 Dotations et participations	2 549 856 €	2 716 030 €	166 174 €	6,52%
75 Autres produits de gestion courante	637 010 €	724 617 €	87 607 €	13,75%
76 Produits financiers	2 224 €	1 062 €	- 1 162 €	-52,24%
77 Produits exceptionnels	52 185 €	10 000 €	- 42 185 €	-80,84%
Total	15 794 395 €	17 286 400 €	1 492 005 €	9,45%

Les atténuations de charges, qui correspondent principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion de l'Ain, sont proposées en augmentation, les volumes étant dépendants des arrêts maladies constatés chaque année, mais en légère hausse depuis le COVID. Jusqu'à lors, les arrêts pour COVID ne donnant pas lieu à indemnisation, ces derniers ont été intégralement supportés par la Ville, ce qui n'est plus le cas depuis le début d'année 2023, le régime de l'arrêt maladie étant redevenu la règle.

L'évolution du 042 « Opération d'ordre » est en augmentation de 47 % (soit 43 k€). Ce dernier fait en réalité état d'une mise à jour des amortissements.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou les ventes diverses, est en augmentation significative par rapport au BP 2022 de près de 134 k€. En effet, la création de service (ALSH, périscolaire) ainsi que l'optimisation d'autres accueils comme la petite enfance, permet de dégager davantage de recettes. De plus, la mise en place d'un règlement d'occupation du domaine public, conformément à la réglementation, permet également d'accroître les recettes.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est en très forte évolution de 1 074 k€, ce qui constitue la principale augmentation des recettes de fonctionnement. Les taux d'imposition sont une nouvelle fois proposés constants et restent à leur niveau voté depuis 2019. Cet exercice est proposé en augmentation en raison principalement de la révision à la hausse des bases fiscales pour près de 7.1%.

La fiscalité reversée par la CCPA serait en légère diminution, avec une évolution à la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire pour environ 3.5 %.

La fiscalité indirecte serait stagnante, notamment la taxe d'électricité, estimée à 0.32 millions d'euros. La taxe sur les emplacements publicitaires est projetée en stagnation également (145 k€), à l'instar des droits de mutation et droits de place (700 k€). La taxe sur les pylônes électriques évolue légèrement à la hausse (+2.3 k€).

Le chapitre 74, constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement), serait en légère augmentation de 6.56 % (soit 166 k€). Ainsi, la DGF se maintiendrait pour la première année depuis plus de 10 ans (1 050k€), la DSU serait en légère hausse (20 k€) mais la dotation nationale de péréquation accuserait une nouvelle baisse (- 15 k€). Parallèlement, l'activité des structures d'accueil de la ville, tant de la petite enfance que de l'enfance étant optimisée et développée (nouvelle heure périscolaire, création de l'ALSH du mercredi, intégration des berceaux du jardin d'enfant à la crèche), les participations CAF sont projetées en hausse de 6.84 % (+38 k€). La compensation de la TP est en légère augmentation (10 k€) pour s'établir à 30 k€. Enfin, la participation du Département au titre des ressortissants Suisses (48 k€), est présentée en stabilité.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », constitué des loyers perçus par la commune pour la location de biens de son domaine privé, est proposé en légère augmentation (+13.75 %), en lien avec la mobilisation de sponsors pour les événements festifs de la ville, et l'indemnisation de la ville suite à certains contentieux (dégradation de l'école Jean Jaurès, occupation illicite du domaine public).

Le chapitre 76 « produits financiers » accuse une baisse de -52.24 % (soit - 1 162 €), en lien avec la fin du remboursement de l'emprunt assuré par le STEASA au profit de la ville.

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui comprend notamment les remboursements de sinistres, est proposé en très forte diminution de 80.84 % (soit -42 185€), en raison de l'absence de sinistre recensé ce jour.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 17.28 millions d'euros, en augmentation de 9 % par rapport au BP 2022 (1 492 k€). L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement, est quant à lui en diminution de 71 % (- 258 k€) et devraient s'établir à 105 k€. Autre opération d'ordre qui viendra alimenter l'investissement, les amortissements, sont en progression de 12 % (+103 k€).

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

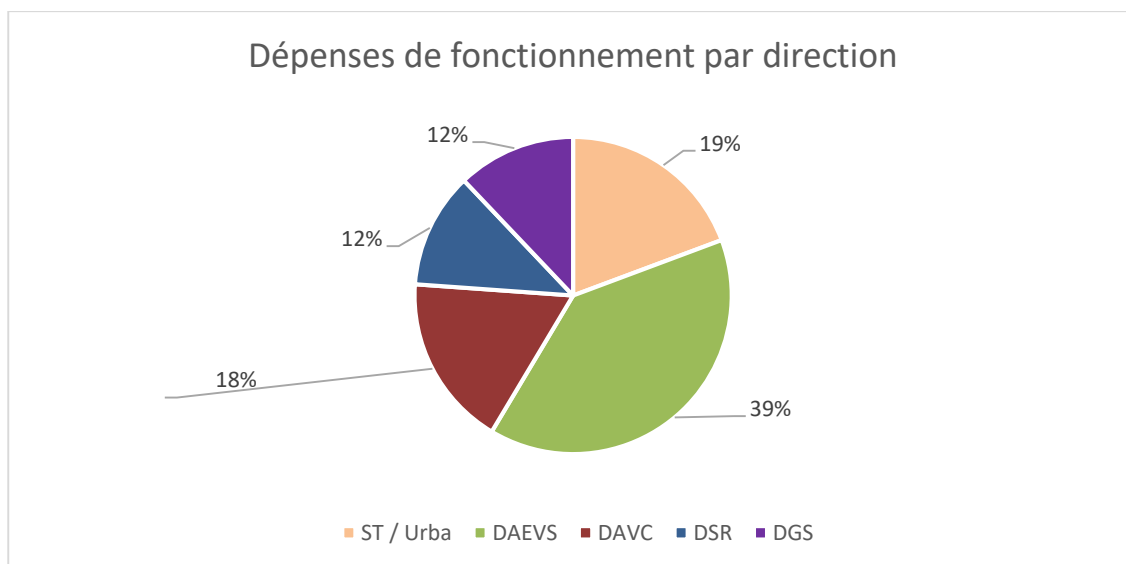
	BP 2022	BP 2023	Évolution valeurs	Évolution %
011 Charges à caractère générale	4 152 726 €	5 202 540 €	1 049 815 €	25%
012 Charges de personnel	8 348 142 €	8 681 837 €	333 696 €	4%
014 Atténuations de produits	252 000 €	265 000 €	13 000 €	5%
65 Autres charges de gestion courante	1 678 966 €	1 890 814 €	211 848 €	13%
66 Charges financières	162 812 €	191 773 €	28 961 €	18%
67 Charges exceptionnelles	3 500 €	9 500 €	6 000 €	171%
68 Dotations prov, exceptionnelles	-	4 000 €		
Dépenses réelles de fonctionnement	14 598 146 €	16 245 464 €	1 643 319 €	11%
023 Virement à la section d'investissement	364 914 €	105 936 €	- 258 978 €	-71%
042 Opération d'ordre (amortissements)	831 336 €	935 000 €	103 664 €	12%
Dépenses d'ordre	1 196 250 €	1 040 936 €	- 155 314 €	-13%
Total	15 794 395 €	17 286 400 €	1 492 005 €	9%

Le détail de l'évolution du chapitre 011 est présentée ci-dessous, par direction et service.

Une augmentation plus significative que ces dernières années de la masse salariale est prévue, principalement en raison de la réévaluation du point d'indice, qui s'appliquera pour la première fois en année pleine sur 2023. Au-delà, les différents effets GVT restent source de quelques coûts supplémentaires comme chaque année, ces derniers ne pouvant être compensés par un effet de Noria. La prévision 2023 est un budget de 8.68 millions d'euros, soit 50.22 % des dépenses de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio avoisine les 60 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction est la suivante :



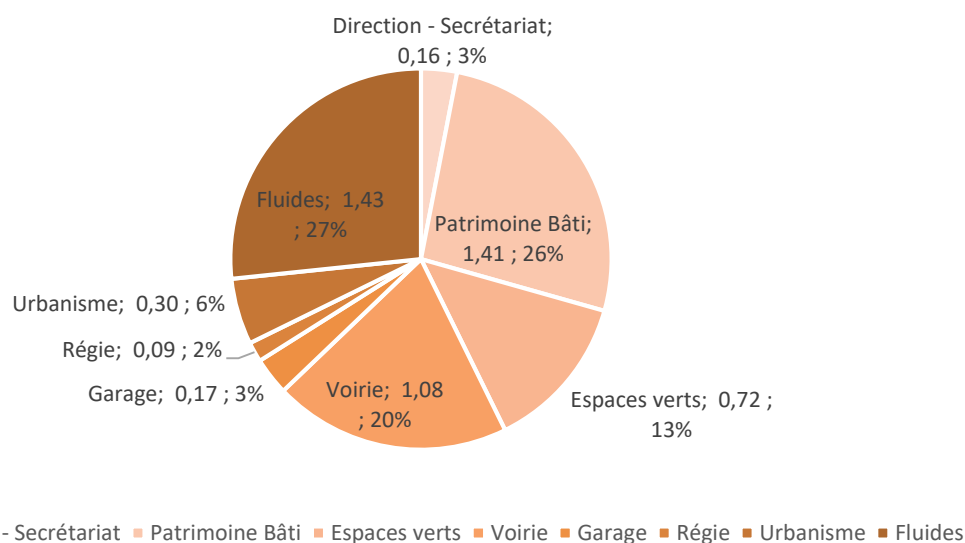
SERVICES TECHNIQUE ET URBANISME

Les dépenses des services techniques et de l'urbanisme représentent un budget global de 3.69 millions d'euros hors fluides. Avec les fluides (1 430 k€) et diverses locations, le budget global s'élève à 5.36 millions d'euros. Les charges de personnel s'élèvent à 1 670 k€.

Par politiques publiques, les volumes financiers des services techniques et urbanismes pour le BP 2023, personnels compris, sont les suivants :

En millions d'euros

Dépenses de Fonctionnement Technique / Urbanisme



En dehors des fluides, l'entretien du patrimoine bâti représente le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement (963 k€ de frais et 449 k€ de personnel) réalisé au profit des services techniques / urbanisme, en significative augmentation par rapport au BP 22 (soit 39.49%).

Les principales dépenses sont en lien avec la maintenance (156 k€) en augmentation de 11 %, et la fourniture de petit matériel (42 k€), et des études en lien avec l'exploitation des installations thermiques (17 k€). Une provision de 25 k€ est prévue afin de faire face, le cas échéant, à des urgences et travaux imprévus.

Enfin, quelques 4 k€ sont prévus pour la location de nacelles ou engins de levage (notamment en intérieur) ou encore les sanitaires autonomes du Château des Allymes.

Un budget global de 93 k€ sera mobilisé pour les chantiers assurés intégralement en régie, à savoir :

- Poursuite du remplacement de l'ensemble des éclairages fluos du patrimoine communale (pour mémoire 34.5 k€ en 2022) pour 40 k€ ainsi que la poursuite du remplacement de l'éclairage public (10 k€),
- Poursuite du déploiement de l'organigramme des clés sur l'Ecole Jules Ferry, fin du Parc des Sports et les Tribunes (20 k€),
- Réfection de la plomberie salle Mozzanino (15 k€),
- Déploiement de vidéoprojecteur dans les salles de classe (5 k€).

Concernant le service viaire (1 080 k€ dont 431 k€ de frais de personnels), ce poste est proposé en augmentation sur 2023 (5.65 %).

Le budget le plus significatif concerne l'entretien des voiries (260 k€) avec les réfections de tapis, les politiques de PATA, et une provision pour les aléas. Sont également concernés les marchés d'entretien des grilles et avaloirs, des bacs à graisse, des séparateurs d'hydrocarbures (61 k€), l'évacuation des divers déchets (80 k€) dont le coût a doublé, les fournitures de matériaux permettant les réparations, l'approvisionnement en sel ou encore les panneaux de signalisation (60k€), diverses maintenances (15 k€), l'entretien des pompes de relevage (3 k€) et diverses locations (1.5 k€).

L'éclairage public représente une dépense prévisionnelle de 138 k€, en diminution au regard du BP 2022, avec notamment 91 k€ prévus pour l'entretien des réseaux et 14 k€ pour les diverses maintenances. L'adhésion au service de regroupement (SIEA) représente une dépense de 11 k€. Enfin, les illuminations de fin d'année seront maintenues de manière identique à 2022 (20 k€).

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est proposé en augmentation globale à 715 k€ (14.51 %) dont 320 k€ de frais de personnels. L'entretien des terrains reste le poste principal (336 k€). Ce poste est en significative augmentation, en raison du choix d'externaliser les prestations sans valeur ajoutée, et de ne mobiliser les agents que sur les missions à forte plus-value (création, mission de technicité supérieure). La fourniture de végétaux s'élève à 27 k€, la fourniture de petits équipements (sables, fournitures diverses) est prévue à 15 k€. Un budget de 1 k€ sera proposé pour les animations et festivités de la ville et le budget en lien avec les illuminations des festivités de fin d'année sera quant à lui maintenu à 3 k€. La location de matériel roulant sera proposée à hauteur de 2 k€. Enfin, concernant l'exploitation de la forêt, 9 k€ seront inscrits.

Les dépenses en lien avec le garage se verront impactées à hauteur de -0.35 % pour un budget global de 117 k€ et 53 k€ de frais de personnel. Cela concerne les carburants (54 k€), diverses locations (14 k€), des consommables (4 k€). Le budget pour les diverses réparations est proposé à 34 k€ et les maintenances à 11 k€.

Le service urbanisme, quant à lui, propose un budget à hauteur de 30 k€ en diminution de 39 %, et 270 k€ de frais de personnel en augmentation de 11 %, soit un total de 301 k€. Il comprend les différents frais de portage par l'EPF pour 13 k€ en forte diminution suite à la vente de divers biens portés initialement par l'établissement, et divers honoraires nécessaires au bornage notamment ou à des études complémentaires.

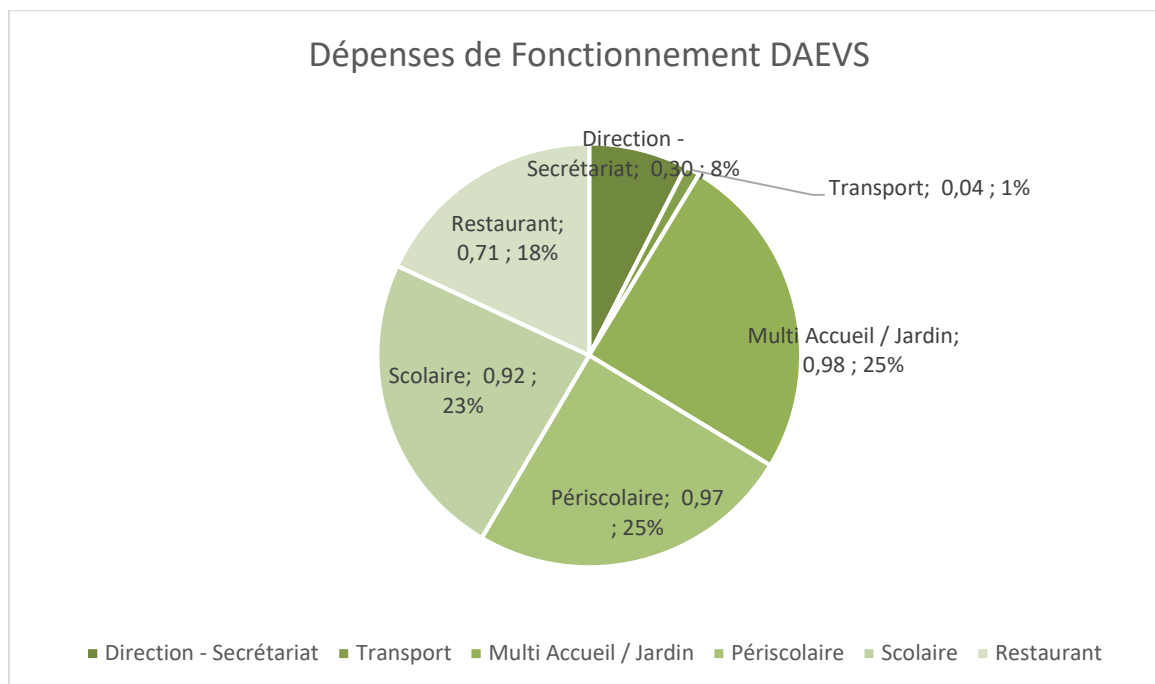
Enfin, concernant les fluides et charges immobilières, ils sont proposés en augmentation significative pour un montant global de 1 430 k€, soit une augmentation de 20 %, consécutive à une forte augmentation déjà actée pour 2022 de près de 29 %. Pour l'année 2023, la répartition est ainsi prévue :

- Eau : 25 k€, -50 % (rappel 2022 : 50 k€, - 3 %),
- Electricité : 807 k€, 1.90 % (rappel 2022 : 792 k€, +32%),
- Gaz : 598 k€, 70.86 % (rappel 2022 : 350 k€, +40 %),
- Locations mobilières (Parking Sanville, gendarmerie rue Bérard, Syndicats, Cosaques) : 96 k€,
- Charge locatives : 2.4 k€,
- Participation gymnase Plaine de l'Ain : 15 k€,
- Charges électricité sur la pépinière et le gymnase du réveil : 10 k€.

DIRECTION ACTION EDUCATIVE, VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

L'ensemble du budget de la DAEVS s'élève à 4.135 millions d'euros, en augmentation de près de 6.37 % répartis entre les structures d'accueil des jeunes enfants (multi-accueil, RPE et jardin d'enfants), le périscolaire et le scolaire, dont 3.42 millions d'euros sont strictement en lien avec les frais de personnels.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :



La principale dépense concernant la petite enfance est constituée par les frais de personnels (935 k€) en augmentation de 1.05 %. Au-delà les dépenses d'alimentation (20 k€) sont présentées de manière stable par rapport à 2022. De plus, diverses dépenses pour la maintenance des équipements sont proposées (lave-vaisselle, sèche-linge, entretien des locaux, dépoussiérage.) pour un total de 6 k€, ainsi que pour la fourniture de pharmacie ou de gel (2.5 k€). Également, diverses fournitures sont nécessaires (lait, couches, linges, divers petits matériels, etc.) et stables pour 2022. Enfin, les dépenses en lien avec l'analyse de la pratique des agents, les activités diverses ou les fournitures pour les activités représentent globalement 6.5 k€.

Concernant le périscolaire, ce dernier recouvre les dépenses du Conseil Municipal des jeunes, les stages « découvertes », les activités jeunesse, l'accueil périscolaire sur les trois temps de la journée scolaire des enfants (matin, midi et soir), la subvention versée au centre de Loisirs et les dépenses en lien avec le sport scolaire. En septembre 2022, l'offre de périscolaire a été étendue pour une demi-heure supplémentaire le soir, et un centre de loisirs les mercredis de l'année scolaire a été ouvert. Les frais de personnel s'élèvent à 920 k€, en augmentation de 9.73 %, et les frais nécessaires à la bonne gestion sont arrêtés à 50 k€, en augmentation de 59 %.

- Conseil Municipal des Jeunes : le budget est affiché en stagnation et s'élève à 1.36 k€.
- Stages découverte : le budget est en hausse de 50 % pour s'établir à 10 k€.
- Activités jeunesse : elles recouvrent les instants festifs organisés à destination de la jeunesse (forum orientation, festy summer, etc.). Le budget est en augmentation de 44% pour s'établir à 7.8 k€, afin de permettre notamment le développement des animations en lien avec les partenaires au profit de la jeunesse.
- Accueil périscolaire : le budget est en augmentation de 8.6 % pour s'établir à 7.2 k€ avec la prise en compte d'un temps d'accueil plus important le soir et la mise en place du plan mercredi.
- Centre de loisirs du Château des Echelles : le budget est en légère diminution pour 62 k€ (en raison de la diminution des effectifs et la création d'un centre municipal) et 12.5 K€ d'alimentation.

Pour le service scolaire le budget global s'élève à 919 k€, dont 780 k€ de dépenses de personnel. Il convient de souligner que 7 associations de parents d'élèves font l'objet d'un subventionnement dans le cadre de cette direction, pour un montant total de 15.85 k€, en stagnation. Le budget pour les classes maternelles est en augmentation de 14 % pour s'établir à 37 k€, et celui des élémentaires de 25 % soit 96 k€. Ces évolutions sont principalement en lien avec l'augmentation du coût des produits d'entretien ainsi que des diverses fournitures. Les autres postes apparaissent globalement en stagnation.

Pour chaque école, le budget se répartit comme suit :

- Tired : 8 075 €
- Jean de Paris Maternelle : 5 970 €
- Jean de Paris Elémentaire : 9 880 €
- Jean Jaurès Maternelle : 11 900 €
- Jean Jaurès Elémentaire : 20 770 €
- Jules Ferry Maternelle : 8 650 €
- Jules Ferry Elémentaire : 20 550 €

Au-delà, la création du Centre de Loisirs Municipal le mercredi représente un coût de 11 k€.

La restauration scolaire s'élève à 707 k€ dont 467 k€ de dépenses de personnel, en augmentation de 16.69 % au regard du BP 2022 (soit 101 k€). Cela s'explique par le recrutement d'agents supplémentaires (11.82 % de MS), ainsi que l'évolution du coût des denrées alimentaires (27.47 %).

Le transport ayant été fortement diminué suite à la création de l'ensemble des restaurants satellites, permettant aux enfants de ne plus se rendre au Château des Echelles en bus, et ainsi de garantir une gestion plus saine du temps de restauration, le coût du budget dédié est en diminution de 38.72 % et s'établi à 44 k€. Est également prévu sur cette ligne le reversement des recettes de la régie scolaire TAM au profit de la Région, soit près de 30 k€ pour 2022 et 15 k€ pour 2023.

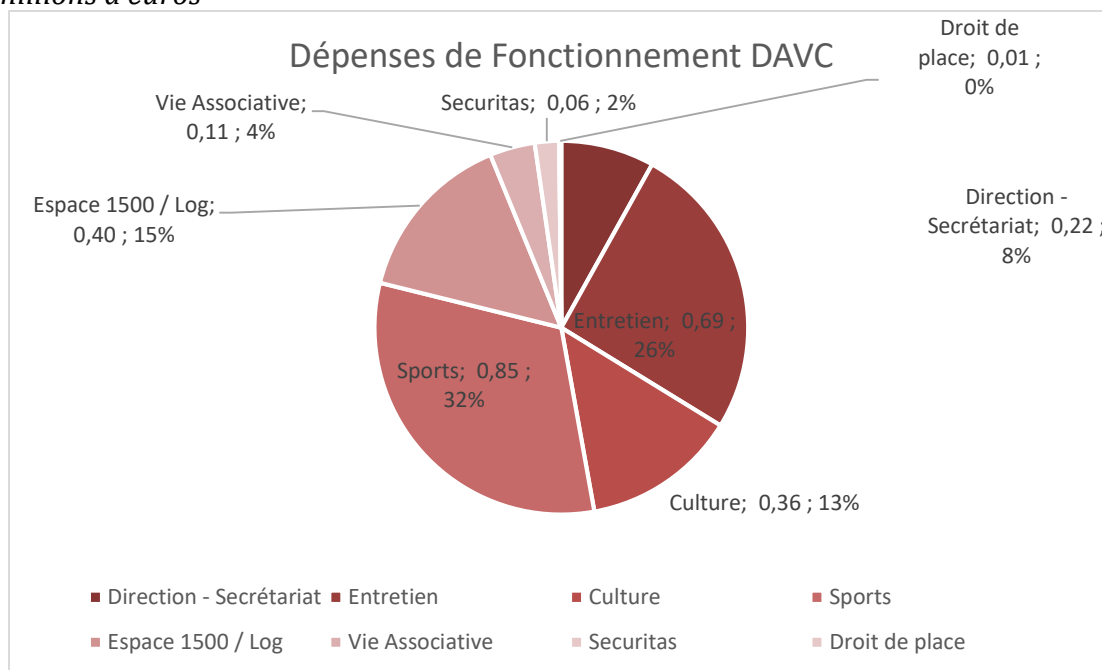
DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE

Près de 2 201 k€ sont budgétés pour la Direction animation et vie de la cité. Parmi eux, 1 519 k€ sont dévolus aux charges de personnel (+7.59 %), 0.438 k€ de crédits courants et 0.24 k€ de subventions octroyées aux associations sportives et culturelles.

A cela se rajoute, au titre des sports, la participation de la ville au centre nautique. Cette dernière, prévue à hauteur de 725 k€ pour 2023, est en augmentation de 20.83 % en raison de l'évolution du coût des fluides. Il convient de rappeler que cette dépense dispose d'un caractère très spécifique, puisqu'au regard des statuts du centre nautique, la Ville d'Ambérieu, principal financeur, ne dispose néanmoins pas de la représentation nécessaire et proportionnelle lui permettant d'influer sur le montant des dépenses. Ainsi, la commune ne peut à ce jour, que prendre acte des décisions du syndicat où elle est sous-représentée, et les répercuter en l'état sur son propre budget.

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



Le principal poste de dépenses de la DAVC concerne l'action culturelle (subventions comprises) à hauteur de 520 k€, dont un budget de personnel de 286 k€. Le budget le plus important de ce service est celui concernant les subventions aux associations dites « culturelles », en stagnation au regard de l'année précédente.

Au-delà, les principales subventions concernent la MJC (39.6 k€ de subvention de fonctionnement et 41 k€ pour le poste de directeur), l'école de musique (61 k€ de subvention dont 41 k€ pour les postes de codirection) et l'association du Château des Allymes (4 k€ et 5 k€ de subvention exceptionnelle). Le reste des subventions versé aux associations culturelles représentent un budget de 15 k€.

Pour ce qui est de l'action culturelle de la ville, le budget global s'élève à 72 k€ hors dépenses de personnel. Il recouvre, concernant la médiathèque, les divers documents (16 k€), les fournitures d'entretien (2.5 k€), la rémunération d'intervenants (2.5 k€) et des frais de location et de maintenance (5.5 k€). Concernant les autres actions menées par le service culturel, sont notamment concernées la programmation culturelle (25 k€) nouvellement revisitée depuis septembre 2022, les droits d'auteurs (720 €) et l'accueil des équipes artistiques (600 €). Afin de réaliser la semaine musicale, 1 k€ est prévu. De plus, l'acquisition de petits matériels sera nécessaire (1.5 k€).

L'Espace 1500, quant à lui, voit une augmentation de son budget (de 13.37 %) à hauteur de 115 k€ et 285 k€ en termes de personnel (soit un total de 400 k€). Le budget est composé de frais de maintenance (27 k€), du recrutement d'intermittents (10 k€), de l'entretien (65 k€), de diverses locations de matériel (21 k€), et de la fourniture de petits équipements (16 k€).

Le service sports présente une proposition de budget de 206 k€, en augmentation et des dépenses de personnel à hauteur de 59 k€. Le principal poste concerne les subventions aux associations sportives qui s'élèvent à 81 k€, en stagnation. Les autres postes sont en lien avec la fourniture de petits équipements (6 k€) et la maintenance (10 k€). Un budget est également abondé pour honorer la participation de la ville au Gymnase de la Plaine de l'Ain (40 k€).

Parallèlement, le budget pour le centre nautique présente une très forte augmentation de 21 % pour s'arrêter à 725 k€.

Le service de la vie associative assure la gestion de diverses manifestations (Sport et Culture en fête, les divers vins d'honneur, le 14 juillet, les festivités de fin d'années), la gestion des salles associatives et le marché forain. Le BP 2023 proposé s'élève à 38 k€ et 71 k€ de frais de personnel. Suite à la reprise en régie des marchés, la ville a notamment recruté un personnel assurant les missions de placier, augmentant de fait la masse salariale de ce service complété par un budget dédié aux animations (5k€). Concernant les relations publiques, le budget est en légère hausse (32 k€) et propose les traditionnelles manifestations (feu d'artifice, festivités de fin d'années, différents vins d'honneur, vœux, arbre de Noël). En effet, il se voit ajouté quelques moyens pour les animations de quartier, Espace d'un été et Nettoie ta ville (1 k€).

La prestation de surveillance des bâtiments publics est en augmentation suite à la modification de certaines prestations (19.62 %), et s'établit à 56 k€.

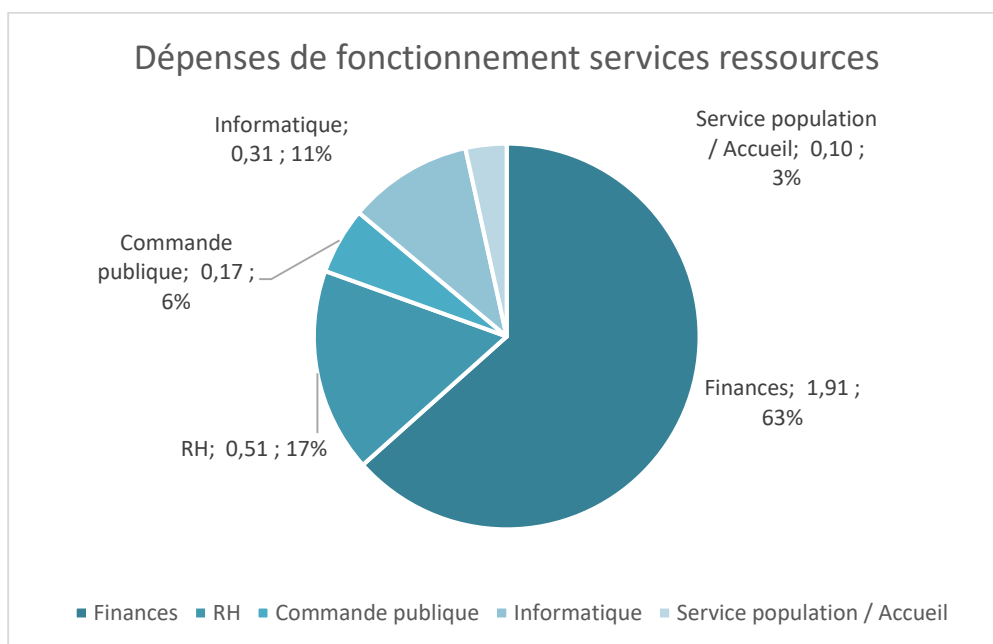
Le budget du service entretien accuse une très significative augmentation (302 %) en raison de l'évolution notable du coût des consommables et l'externalisation de la prestation d'entretien du gymnase de la Plaine de l'Ain, pour un total de 72 k€. Pour mémoire, ce gymnase est géré en lien avec la CCPA qui prend en charge les coûts relatifs à l'occupation du lycée. La masse salariale du service s'élève à 599 k€. Les fournitures concernent l'ensemble des consommables pour la ville, à savoir également les écoles et la petite enfance.

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Le budget global des services ressources s'élève à 3 291 k€, dont 1 019 k€ de dépenses de personnels.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



Le budget du service à la population / accueil s'élève à 9.5 k€ de dépenses de fonctionnement et 272 k€ de frais de personnel. Il est proposé stagnation.

Le budget informatique (314 k€) est quant à lui proposé en légère diminution de 14.62 %, soit une baisse de 53 k€. Ces dépenses regroupent des frais de maintenance (79 k€), de location des copieurs (32 k€), de licences diverses (80 k€), de frais de télécommunication (25 k€), et de dépenses de petits équipement (14 k€). Les charges de personnel s'élèvent à 87 k€.

Le budget de la commande public est uniquement composé de la masse salariale, pour un montant de 168 k€. Pour mémoire, ce service est mutualisé avec la CCPA, et donne par conséquent lieu à un remboursement de cette masse salariale, à due concurrence des procédures réalisées par chaque structure.

Le service des ressources humaine dispose d'un budget global de 8 681 837€, soit l'ensemble des charges de personnel, qui dans la présente note ont été répartis par service. En tant que telle, la masse salariale du service s'élève à 228 k€. Des frais annexes à la masse salariale « pure » sont prévus pour un montant global de 286 k€. Ils recouvrent principalement les frais d'assurance du personnel (35 k€), les frais de formation des agents (31 k€), les frais d'école pour les apprentis (14 k€), les divers frais de mission (6.5 k€), les frais de formation des élus (3.6 k€) et les indemnités versées à l'exécutif (202 k€).

Enfin, le budget des finances est le plus important et s'établit à 1.9 millions d'euros (dont 216 k€ de charges de personnel). Ce budget est présenté en baisse (-30.90%) en raison de la re-répartition de certaines charges auparavant affectées à ce service : les contributions versées au centre nautique et la subvention à l'école Sainte Marie.

Les dépenses concernées par ce budget sont :

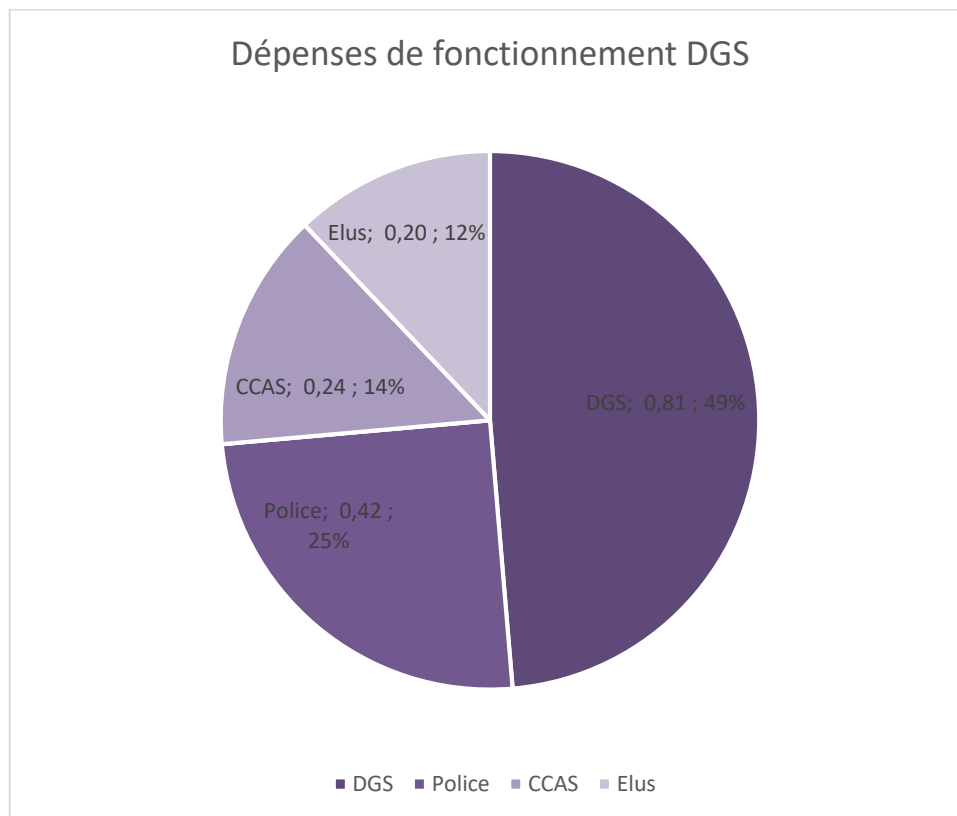
- la subvention au CCAS en stagnation (119 k€),
- une provision de 10 k€ pour les produits irrécouvrables,
- des frais de déplacement (13 k€),
- des fournitures administratives (20 k€),
- des créances éteintes ou admises en non-valeur (30 k€),
- diverses dépenses concernent les assurances (83 k€),
- les taxes foncières de la ville (68 k€),
- Les intérêts de la dette sont proposés en légère diminution à 147 k€,
- Le fonds de péréquation, qui constitue le prélèvement de l'Etat pour abonder le fonds national à destination des communes les plus pauvres, s'élève à 265 k€, en augmentation de 5 %,
- Les opérations d'ordre sont de 935 k€ et le prélèvement à la section de Fonctionnement, en augmentation, à 364 k€ (250.59 %).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la direction générale des services représente un volume de près de 1.67 millions d'euros. Les charges de personnel le composent pour 1.06 millions d'euros.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



La police municipale voit son budget (22 k€) en stagnation et les charges de personnel arrêtées à 395 k€. Il est principalement composé du versement à la SACPA (18 k€) qui assure la gestion des animaux errants, de petits équipements (1 k€), des frais de maintenance pour l'entretien des radios (1 k€), des abonnements et documentations diverses (1.2 k€), de frais de réparation des vélos (350 €) ou encore du paiement de la redevance pour l'utilisation des fréquences radios (250 €).

Le budget de la Direction générale regroupe différents services, notamment la communication, VADA, la politique de la ville, l'hygiène et la sécurité ou encore le CLSPD. Il s'établit à 813 k€, dont 343 k€ de frais de personnel.

De manière transversales, les dépenses en lien avec le marché d'assistance juridique sont en stagnation pour s'établir à 25 000€. Les frais d'annonce et de publicité, mutualisés avec la CCPA sont en augmentation de 25 %, soit 22 k€. Les dépenses d'affranchissement (30 k€), de documentation générale (2.5 k€) ou encore la provision obligatoire pour contentieux (5 k€) sont stables. En revanche, est ajoutée la dépense relative au distributeur automatique en gare pour près de 18.5 k€.

Le service hygiène et sécurité a en charge la prévention des agents, mais également le suivi des ERP municipaux et la sécurité incendie. Il s'établit en hausse de 80 % pour un montant global de 103 k€ dont 46 k€ de masse salariale. Les principales dépenses en termes de prévention concernent les vêtements de travail (26 k€), la fourniture de divers produits pharmaceutiques (2.3 k€) avec notamment le gel hydro alcoolique et les masques, de petits équipement (3.8 k€). Concernant la sécurité incendie, la maintenance des poteaux incendie est prévue (13 k€). Enfin, suite à l'exercice de mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, des acquisitions de petit équipement sont nécessaires (1 k€).

Le budget communication (68 k€) est en augmentation de près de 50 % en raison de la reprise des activités des services, la publication réglementaire de différents documents (RLP), l'avance des coût d'Espace d'un été (compensé en recette par du sponsoring), la finalisation de la migration du site internet. Le budget VADA (11 k€) est prévu en stagnation. Les budgets de la

politique de la ville et du CLSPD, proposés à 134 k€, se voient augmenter de 11 %, avec notamment la prise en charge des actions en lien avec les transformateurs (20 k€).

La subvention au centre social demeure inchangée (72 k€).

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement, propre à la commune, proposé dans le budget primitif 2023 s'élève à 3.968 millions d'euros. L'exercice 2023 fait état d'un niveau d'équipement soutenu. Cet effort se poursuivra sur 2024 et 2025.

Le principal projet de l'année 2023, se porte sur la démolition de l'îlot bâti des 4 coins pour 634 k€. Les travaux devraient être réalisés au printemps, jusqu'à l'été. Il laissera place à un espace propre en l'attente des fouilles de la DRAC. Néanmoins, les trottoirs jouxtant l'espace seront agrandis à cette occasion. Un aménagement de surface sera prévu ultérieurement, dans le cadre du contrat cœur de Ville pour lequel une étude urbaine est en cours (44k€).

Autre projet porté en 2023, concerne la prolongation de la rue Martin Luther King pour près de 413 k€. Ce dernier permettra de désenclaver le quartier de Tiret et ainsi fluidifier la circulation.

Egalement, sur l'année 2023, interviendra le réagencement de la maison de la petite enfance pour près de 275 k€. La nouvelle répartition des espaces entre les secteurs d'accueil permettra d'optimiser l'encadrement et faciliter l'accueil d'urgence de davantage de familles.

Le portage EPF quant à lui se poursuit pour différentes acquisitions opérées par le passé, mais avec une forte diminution suite à la cession de plusieurs biens. En 2023, il s'élèvera à 57 k€, et une solde de 121 k€ sera également versé en lien avec la régularisation des dernières ventes. Le service urbanisme est également en charge de plusieurs dossiers d'acquisitions, pour un montant global de 230 k€. Le fonds de commerce du « Lodyvan » sera également acquis pour 41 k€.

Dans le cadre du vaste chantier de l'ANRU, la ville participera également pour près de 110 k€ à l'enfouissement des réseaux de l'avenue Sarrail, en partenariat avec la CCPA. A cette occasion, le parking du 1 place Sarrail sera refait, pour environ 40 k€. De plus, les études concernant la place Sémard débiteront, en vue d'une réalisation à compter de septembre 2024 (126 k€).

Les études débiteront également pour la réfection de l'intégralité de la toiture de l'école Jules Ferry, avec la mise en place de panneaux photovoltaïques (24 k€). Les travaux devraient être réalisés en 2024 pour près de 450 k€.

Le marché de chaufferie se poursuivant, les travaux ressortant du P3 seront financés à hauteur de 133 k€.

Les travaux de la maison des sociétés seront enfin finalisés, après plusieurs années de travaux intérieurs assurés par les services municipaux. Ainsi, les menuiseries seront reprises en intégralité (70 k€).

Le Hangar Morel sera fermé, afin de pouvoir accueillir le stockage des associations actuellement hébergé dans l'entrepôt Guy Noel.

Deux ponts du Gardon seront repris intégralement (70 k€).

L'éclairage public fera l'objet de modernisation, via la mise en place de leds de manière conforme aux opérations engagées ces dernières années (30 k€).

Dans un souci de préservation de la ressource en eau, des dispositifs de gestion de l'arrosage à distance seront déployés (5 k€).

Pour les écoles, deux classes seront rénovées (40 k€).

Concernant les équipements sportifs, plusieurs interventions sont prévues avec :

- Réfection des cours de tennis extérieurs (30 k€),
- Reprise de la toiture du clubhouse du Football (35 k€),
- Gymnase bellièvre : Hall côté Omnisport : dépose d'une menuiserie, mise en œuvre mur en parpaings et bardage pour protéger des dégradations sur bardage translucide (risque incendie) (6k€),
- Changement des menuiseries à Cordier (13 k€),
- Changement des cages de foot mobiles (5 k€),
- Nouveau tableau de score pour le basketball (2 k€).

La médiathèque, suite à l'extension des horaires, se dotera d'un nouvel automate de prêt (8 k€).

Le désenfumage de la galerie Malraux sera installé (85 k€) et la grande porte d'accès à la salle Mozzanino remplacée (15 k€).

La DAEVS investira dans du nouveau matériel (lave-linge, auto laveuse, etc) pour près de 10 k€. Egalement, un four sera installé au restaurant scolaire (20 k€).

Le dispositif de déploiement de la vidéo protection se poursuit en 2023 pour 84 k€. Parallèlement, le déploiement de la GFU se poursuivra, en lien avec le Département, pour près de 140 k€. La ville disposera ainsi d'une fibre privée couvrant près de l'ensemble du territoire.

Enfin, concernant la défense incendie, la ville poursuivra le déploiement de poteau dans les sites faiblement couverts, pour près de 33 k€.

Au regard de ces éléments, il convient d'ajuster les différentes AP/CP en cours et d'en créer de nouvelles en conséquence :

- AP n° 01 : HAISSOR : Mise à jour avant clôture :

Montant AP N°01	CP 2020	CP 2021	CP 2022
1 004 591,47 €	202 359,70 €	601 680,00 €	200 551,77 €

- AP n° 02 : VIDEO PROTECTION : Mise à jour :

Montant AP N°02	CP 2021	CP 2022	CP 2023
150 694,48 €	16 701,72 €	49 679,76 €	84 313,00 €

- AP n° 03 : AMENAGEMENT URBAIN – PLACE PIERRE SEMARD : création

Montant AP N°03	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 712 393,24 €	44 229,60 €	126 000,00 €	1 310 000,00 €	232 163,64 €

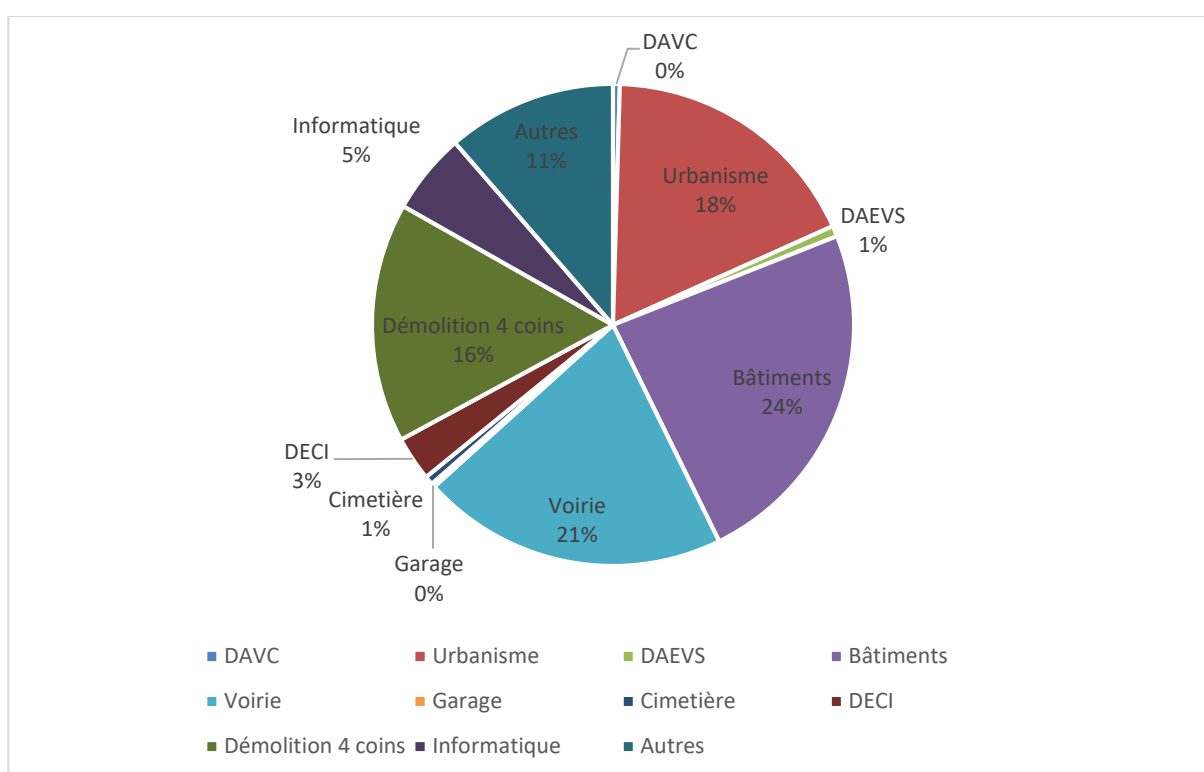
- AP n°04 : RESTRUCTURATION DU POLE PETITE ENFANCE

Montant AP N°04	CP 2023	CP 2024
275 000,00 €	100 000,00 €	175 000,00 €

- AP n°05 : REFECTION DES COUVERTURES DE L'ECOLE JULES FERRY

Montant AP N°05	CP 2023	CP 2024
600 000,00 €	17 000,00 €	583 000,00 €

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Évolution valeurs	Évolution %
20 Immobilisations incorporelles	157 600 €	113 283,66 €	- 44 316,34 €	-28%
21 Immobilisations corporelles	1 005 263 €	772 866,83 €	- 232 396,17 €	-23%
23 Immobilisations en cours	534 449 €	2 288 473,99€	1 754 024,99€	328%
27 Autres immobilisations financières	273 450 €	57 427,04 €	- 216 022,96 €	-79%
Dépenses d'équipement propre	1 970 762 €	3 232 051,52€	1 261 289,52€	64%
040 Opération d'ordre	91 768,45 €	135 050 €	43 281,55 €	47%
041 Opération patrimoine		601 050 €		
TOTAL	2 062 530,45€	3 968 151,52€	1 304 571,07€	63%

b) Les autres dépenses d'investissement

Concernant les crédits nécessaires à la gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour lequel le détail est le suivant :

	BP 2022	BP 2023	Évolution valeurs	Évolution %
16 Emprunts et dettes assimilées	994 371,56 €	999 045,95 €	4 674,39 €	0,47%

Le chapitre est en stagnation et poursuit ainsi le désendettement de la commune.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée	Taux	Capital restant dû 01/01/2023	Intérêt 2023	Capital remboursé 2023	Annuité
Banque Populaire	2013	15	2,87	865 914,40 €	19 508,84€	142 165,44€	161 674,28€
Banque Populaire	2017	15	1,38	1 583 333,26 €	20 835,42 €	166 666,68 €	187 502,10 €
Banque Populaire	2019	15	1,05	667 773,65 €	7 011,62 €	57 588,83 €	64 600,45 €
Caisse des dépôts	2020	12	1,51	741 472,48 €	10 962,17 €	73 081,16 €	84 043,33 €
Caisse d'Epargne	2020	25	0,84	920 384,93 €	7 639,19 €	36 483,94 €	44 123,13 €
SFIL	2020	12	1,84	2 692 593,91 €	47 396,60 €	254 972,53 €	302 369,13 €
Caisse d'Epargne	2020	12	1,22	2 830 372,17 €	33 964,47 €	268 087,37 €	302 051,84 €
Total				10 301 844,80 €	147 318,31 €	999 045,95 €	1 146 364,26 €

Il convient de souligner que le budget ne prévoit le recours à aucun emprunt sur 2023.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2021, sont les suivantes :

	BP 2022	BP 2023	Évolution valeurs	Évolution %
024 Cessions des immobilisations	640 000,00 €	1 749 796,71 €	1 109 796,71 €	173%
10 Dotations et fonds divers	410 000,00 €	220 000,00 €	- 190 000,00 €	-46%
<i>Dont FCTVA</i>	<i>190 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>- 190 000,00 €</i>	<i>-100%</i>
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	<i>220 000,00 €</i>	<i>220 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>0%</i>
13 Subventions d'investissement	787 363,23 €	951 363,00 €	163 999,77 €	21%
16 Emprunts et dettes assimilés		379 576,20 €		
27 Autres immobilisations financières	23 289,25 €	24 475,72 €	1 186,47 €	5%
Total Recettes d'investissement réelles	1 860 652,48 €	3 325 211,63 €	1 464 559,15 €	79%

021 Autofinancement	364 913,63 €	105 935,84 €	- 258 977,79 €	-71%
040 Opération d'ordre de transfert	831 335,90 €	935 000,00 €	103 664,10 €	12%
041 Opérations patrimoniales		601 050,00 €		
Total recettes d'investissement	3 056 902,01 €	4 967 197,47 €	1 910 295,46 €	62%

Comme évoqué ci-dessus, la ville ne prévoit pas de recourir à l'emprunt en 2023.

Les cessions s'élèvent à 1 749 k€ et concernent notamment les entrepôts dits « ex Guy Noel » (1 073 k€), ainsi que le bâtiment PEEP rue du Clot Dutillier (256 k€), le garage place Sémard (67 k€) des cessions de terrains au lieudit « Carré Rochet » (110 k€), « Pré Brondel » (107 k€ + 92k€).

Les subventions attendues sont en lien avec la vidéo protection (84 k€), l'extension des horaires de la médiathèque réalisés depuis septembre 2022 (19 k€), la mise en place d'un automate dans cette même structure (4 k€), la participation du département à l'extension du GFU à son profit (86 k€), le fonds de concours CCPA en vue de la démolition des 4 coins (250 k€), le fonds de concours CCPA dans le cadre de la prolongation de la rue Martin Luther King (212 k€) et la participation CAF à la restructuration du pôle petite enfance (154 k€).

Le FCTVA est projeté à 0€ car les bases n'ont pas été validées par les services étatiques. Aussi dans un souci de prudence ce dernier n'a pas été comptabilisé dans un premier temps mais le sera lors de la réalisation du BS. En effet, la question repose sur l'année de prise en charge par l'Etat des dépenses relatives à Haissor. Si ces dernières sont bien comptées en 2023 comme escomptées, le montant global de la recette devrait s'élever à 428 k€.

Les autres immobilisations financières concernent le remboursement de l'emprunt par le STEASA pour un montant de 24 k€.